BULLETIN D INFORMATION MUNICIPALE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST PANTALEON

N°37: Période de Janvier à Juin 2009

ETAT CIVIL

Naissances

BRUNEL Cyane née le 15 janvier 2009 Félicitations aux heureux parents et grands parents

Décès

SOMSON Louis le 31 décembre 2008

AOULAK Mohand le 17 mars 2009

LASBOUYGUES Robert le 26 juin 2009

LACROIX André le 28 juin 2009 Sincères

condoléances à toutes les familles endeuillées

CONGES ANNUELS

Fermeture du Secrétariat de Mairie Du
10 août au 29 août 2009

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2009 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Bessières Christelle et Mr Dalot Denis, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une pétition des habitants du hameau de Pech Caussen concernant les camions et le dépôt de déchets sur le domaine publique fait par Mr Boisset Didier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de le mettre en demeure de retirer ses carcasses automobiles ainsi que les encombrants déposés sur le domaine public dans un délai de 90 jours à compter du 30 janvier 2009 date de l'envoi de la lettre recommandée.

Si dans ce délai imparti, il ne s'était pas conformé à ces prescriptions, il lui serait consigné la somme correspondant aux travaux entre les mains du percepteur de Montcuq afin de faire procéder à l'élimination des déchets par une entreprise au choix de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'établir un arrêté imposant l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets au propriétaire du terrain.

Mr le Maire donne le compte rendu de la visite voirie par la commission communale.

Mr le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise Glinel d'un montant de 2 825 euros HT (accès maison Laniés Véronique). Une participation lui sera demandée lors des travaux.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que tous les arbustes plantés autour des containers à ordures ont été volés sauf ceux à l'entrée sud du village.

Concernant l'espace public de la zone « Verdayrou- Rességayre », le Conseil Municipal décide de planter des arbres.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la borne incendie dans la zone « Verdayrou-Rességayre » que le devis s'élève à 2 686.72 euros HT (devis à négocier).

Mr le Maire propose d'enterrer les fils EDF à Vincennes lors des travaux de réseaux sur cette zone.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Concernant le renforcement de ligne France télécom, Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé au Directeur Régional France télécom refusant la plantation de poteaux du chemin rural de Laroque à Auvergne. De plus les bâtiments de France ont émis un avis défavorable à cette opération.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mlle Brouel Nadine quitte l'appartement sur salle des fêtes à compter du 01.03.09 et qu'il a mis une annonce dans le journal paru-vendu.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que la demande de permis de construire faite par Mr Dalot Denis a été refusé. Une visite de la DDEA représenté par Mr Maurel Bernard a eu lieu sur le terrain avec Mme Delmond ABF.

Concernant l'aménagement du village, celui-ci est reporté car Mr Fresquet ne veut pas commencer l'étude sans être payé.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'à compter du 30 mars 2009, la mairie n'aura plus d'abonnement internet. Club internet s'associant avec SFR, ce dernier n'accepte pas le règlement par mandat administratif.

Mr le Maire donne lecture des propositions faites par orange. L'option « optimale pro internet » 70 euros HT par mois, l'option « internet illimité » 35 euros HT par mois. Aucune décision n'a été prise.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal envisage d'investir sur des luminaires pour Noël.

Mr le Maire fait l'état des lieux concernant les travaux de l'école. Mr

le Maire donne le bilan financier de l'année 2008.

Suite à la réclamation de Mr Dalot Yves, Mr le Maire signale au Conseil Municipal que de l'eau s'écoulant des talus au niveau de la chapelle de St Martial, traverse la D653 pour aller dans son champ.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2009 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Bessières Christelle et Mr Sulmierski Christophe, excusés, siège et délibère :

La réunion commence par la demande d'intervention de Mme Puechmorel concernant le litige qui l'oppose à Mr Montagnac Alain pour le fossé (drainage, pollution eaux de ruissellement). Mme Forestier Marie-France intervient également pour ce fossé.

Pour la location de l'appartement sur la Salle des Fêtes, il y a eu deux demandes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer cet appartement à Mlle Humblot Anne-Marie à partir du 01 mars 2009.

Mr le Maire donne lecture du résultat de l'enquête publique pour le chemin rural de Laboissière avec avis favorable du Commissaire Enqêteur pour l'élargissement et classement en voie communale du chemin rural de Laboissière.

Suite au courrier reçu du Tribunal Administratif de Toulouse concernant le litige avec Mme Van Mellaert, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à ester en justice.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a écrit à la DDEA et aux Bâtiments de France pour les travaux de ravalement de façades de bâtiment. Ceux-ci ayant été fait sans autorisation.

Mr le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Batireg pour l'accès maison Laniés. Actuellement, Mlle Laniés Véronique ne veut pas goudronner. Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de lui demander de s'engager à ne pas vouloir goudronner ou alors avec une participation de l'intéressé.

Deux camions de pierres ont été portés sur le chemin menant à Péjuscla.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que certains chemins de la commune sont endommagés par les chasseurs, les motos et les quads.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Mr Albérato indiquant qu'il libère la chapelle de St Martial au 01 février 2009.

Dans la zone de Verdayrou-Rességayre, les travaux de réseaux doivent être commencés le 02 mars 2009

Mr le Maire donne lecture du nouveau devis de la SPIE pour les réseaux de téléphone qui s'élève à 8236,59 euros TTC.

Le cabinet de la Sogexfo demande 1500 euros HT d'honoraires supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de voir si il est possible de ne payer que 1000 euros HT.

Suite à l'accord du Conseil Municipal, une commande d'arbres a été faite à Mr Delevers Alain pour l'espace public de la zone Verdayrou-Rességayre pour un coût de 470.54 euros TTC.

L'enrochement au pont de Malbouyssou n'a pas encore été fait.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a eu une demande pour l'ouverture du chemin rural de Lizan à Laboissière.

Suite à la tempête du 24 janvier 2009, le recensement des arbres et barrages dans les ruisseaux de la commune doit être fait.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Boisset Didier n'a pas retiré le recommandé mais a bien reçu l'arrêté.

Une rencontre doit avoir lieu le 19 février 2009.

Le 4^{ème} trimestre 2008 a vu une amélioration du recyclage des ordures.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture indiquant que les collectivités peuvent récupérer la TVA l'année suivante si elle s'engage à investir 1 euros de plus. A revoir au moment du budget.

Concernant l'accès internet, un devis a été demandé à l'opérateur Free qui s'élève à 29.90 euros mensuel.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu du Conseil Général pour la suppression des départements.

Mr le Maire donne le compte rendu du Conseil Communautaire.

- voiries prévoir pour couvrir le solde 2008
- contrat médiathèque
- plus de transport à la demande depuis le 1^{er} janvier 2009
- minibus financé par la CAF pour mise à disposition aux associations du canton
- office du tourisme subvention au festival de rue.

Tous ces sujets seront vus au cours de la réunion des représentants de la communauté de communes.

Mr le Maire informe de le Conseil Municipal que des formations sur la législation funéraire et sur la gestion financière ont lieu.

Les conseillers municipaux sont invités s'il le souhaite.

La commune n'a pas eu de prix pour les maisons et villages fleuris.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2009 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Château Marie-Christine et Forestier Marie-France, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire adjoint donne lecture du compte administratif 2008 pour la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	: Dépenses	103 818.57
	Recettes	84551.41
	Résultat reporté	63 940.10
RESULTAT DE CLOTURE	•	44 672 94
SECTION D INVESTISSEMENT	Dépenses	84 272.46
	Recettes	170703.79
	Résultat reporté	21148.43
RESULTAT DE CLOTURE	•	107 579.76
RESULTAT 2008		152 252.70
Reste à réaliser	Dépenses	158226.00
	Recettes	106470.00

Mr le Maire donne lecture du compte administratif 2008 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNMENT	_Dépenses	397.65
	Recettes	4 769.22
	Résultat reporté	471.84
RESULTAT DE CLOTURE	•	4 843.41
SECTION D INVESTISSEMENT	Dépenses	2382.10
	Recettes	3 614.30
	Déficit reporté	3614.30
RESULTAT DE CLOTURE	-	-2382.10
RESULTAT 2008 Approuvé à l'unanimité.		2 461.31

Mr le Maire donne lecture des taxes locales appliquées sur la commune pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux de toutes les taxes de 2%.

En vue de l'élaboration du budget 2009, Mr le Maire demande au Conseil Municipal les prévisions budgétaires en investissement. Hors mis la voirie, la PVR, l'école, un montant de 5 000 euros peut être inscrit pour la Salle des Fêtes.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fuite de 139 M3 d'eau a eu lieu au cimetière et qu'un courrier a été envoyé au Syndicat d'AEP du Quercy Blanc.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est possible de récupérer la TVA l'année suivante à condition que la commune s'engage à investir un euro de plus. A revoir au moment de l'élaboration du budget.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire de Mr et Mme Funkiewiez Didier à la Bouyssette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire donne lecture de la copie du courrier qu'il a reçu de l'ABF à la DDEA du Lot concernant le ravalement des façades des propriétaires à Lapeyrière et au Foussal Bas.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que le permis de construire de Mr Dalot Denis et Delon Véronique est tacite car non reçu dans les délais.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le chemin rural de Lizan à Laboissière pour les marcheurs.

Suite à la rencontre avec Mr Boisset Didier, celui-ci affirme que ces camions ne sont pas des épaves.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a écrit à la DDE A du Lot au service des Eaux pour le nettoyage de la Petite Barguelone et du Fraysse.

Mr le Maire donne le bilan des travaux voiries réalisés par la Communauté de Commune en 2008 qui s'élève à 35 948.43 euros TTC (main œuvre 10 439 euros, déplacement engins 6 035.64 euros, matériaux de voirie 18 689.22 euros et matériaux divers 784.57 euros).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention de 5 336 euros (éclairage public) va être versée par le département.

Celle concernant l'enfouissement des réseaux, un acompte de 3 500 euros va être versé. Normalement, le solde de 1 835 euros sera versé dès que l'opération sera finie.

Un camion d'outillage stationnera sur la place du pont bascule le 03 juillet 2009.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association des Parents d'élèves de Sauzet demandant une subvention pour un élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Le cyclo club de Labastide Marahac organise une randonnée à vélo qui passera sur la commune le 10 mai 2009.

Le cabinet Sogexfo a accepté le supplément d'honoraires à 1 000 euros HT.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les arbres ont été plantés à l'espace public de la zone de Verdayrou-Rességayre.

Concernant le litige avec Mme Van Mellaert, l'assurance prend en charge les frais d'avocat

Concernant les travaux de l'école, ceux-ci sont en retard et l'ouverture sera probablement pour la rentrée de Septembre 2009.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, excepté Mme Château Marie-Christine et Mr Paraire André, excusés, siège et délibère :

Après avoir entendu le résultat 2008 statuant sur l'affectation du résultat de la commune, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit : - Restes sur excédents de fonctionnement (compte 002) 44 672.94 euros.

Après avoir entendu le résultat 2008 statuant sur l'affectation du résultat du Pallulos, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068) 2 382.10 euros
- restes sur excédent de fonctionnement (compte 002) 2 461.31 euros.

Suite à la décision du Conseil Municipal d'augmenter le taux des taxes communales de 2%, les nouveaux taux seront les suivants :

- 1.70 taxe d'habitation
- 2.31 taxe foncier bâti
- 24.54 taxe foncier non bâti
- 2.33 taxe professionnel

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit amortir le plan local d'urbanisme pour la somme de 26 534.72 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'amortir sur deux ans.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu du collège demandant une subvention pour un élève participant à un voyage au futuroscope.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la somme de 40 euros.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le versement d'une subvention pour financer un stage de foot benjamins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de participer car aucun enfant concerné dans la commune.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de récupérer la TVA l'année suivante dans le cadre de l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA. Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 30 602 euros, décide d'inscrire au budget de la commune 46 140 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 49% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à conclure la présente convention avec l'Etat.

Mr le Maire donne lecture du budget primitif 2009 pour la commune qui s'élève en dépenses et en recettes à 120 721 euros pour la section de fonctionnement et à 230 470 euros pour la section d'investissement. Pour le Pallulos, il s'élève à 6 461 euros pour la section de fonctionnement et à 5 532 euros pour la section d'investissement.

Mr le Maire donne lecture du programme d'entretien voirie pour l'année 2009 qui s'élève à 27 526.14 euros. Le Conseil Municipal accepte ce programme qui sera établi comme suit :

- VC205Lapeyrière380M
- CR du Combel d'Allié 150 M2
- CR de Dussol 160 M, VC Verdayrou 600 M
- VC 223 de St Pantaléon à Trébaïx (Labouyssette) 30 M
- VC 203 Labartiole 150 M2, VC 206 Robert 160 M
- VC 219 Lartigue (entreprise) 450 M

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle Lanies Véronique a réglé sa participation à la voirie et que Mr Pouplier a réglé la somme de 109 euros suite à déblaiement d'arbres arrachés par la tempête du 24 janvier 2009.

Concernant le permis de construire de Mr Dalot Denis et Mlle Delon Véronique, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la DDEA du Lot demandant le retrait du permis tacite.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis d'aménager demandé par Mr et Mme Puechmorel pour la restauration de la bergerie.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Une demande de permis de construire a été demandée par Mr et Mme Puech Eric au lieu-dit le Cruzoul.

Après étude des plans, le Conseil Municipal émet les observations suivantes : maison trop différente de l'architecture locale, ne s'intègre pas dans le paysage.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat AEP du Quercy Blanc prendra en charge une partie de la fuite survenue au cimetière.

Concernant le dossier Boisset, rien n'a encore été fait par celui-ci.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en accord avec le 1^{er} adjoint, des fleurs jachères ont été semées à l'espace public de Verdayrou-Rességaire.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la DDEA service de l'eau donnant son accord pour le nettoyage de la rivière. C

cette opération ne doit pas être faite avant le 15 avril 2009 et le service compétent doit en être informé une semaine avant le début des travaux.

L'installation des réseaux est en cours dans la zone constructible de Verdayrou-Ressegayre. Suite à la réunion organisée par la gendarmerie, il s'avère que les gendarmes doivent se rapprocher de la population.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une formation sur « le Maire et le droit a lieu le 13 mai 2009 à Cahors.

Le 07 juin 2009 a lieu les élections européennes et la fermeture du scrutin sera à 18 heures.

Détail sur quelques Dépenses de Fonctionnement prévues au Budget

Eau	1 000.00
Energie	6 000.00
Fournitures Administratives	700.00
Entretien Bâtiments	19 116.00
Entretiens Voies et Réseaux	17 977.00
Maintenance	1 500.00
Assurances	1 391.00
Taxe Foncière	500.00
Frais de Télécommunication	1 000.00
Frais d'Affranchissement	500.00

Participation aux Contingents

Service Incendie	6 625.00
Contribution aux Organismes	21 020.00

Détail des dépenses au Contingent de Regroupement

Siac Débroussaillage	500.00
SIVU des écoles	20 000.00
Syndicat d'Assainissement des Cours d'Eau	520.00

Dépenses d'Investissement

Achat Terrain	800.00	
Salle des Fêtes	8 000.00	
Dissimulation des Réseaux EDF	7 526.00 (restes à réaliser)	
PVR	47 200.00	
Voies et Réseaux	50 000.00 (restes à réaliser) 62 844.00	

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2009 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère à l'exception de Mmes Bessières Christelle et Forestier Marie-France, excusées, siège et délibère :

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la récupération des deux mois de location versée en début de bail par Mlle Brouel Nadine qui a libéré le logement le 31 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son avis favorable et autorise Mr le Receveur à rembourser la somme de 513 euros sous réserve qu'elle soit à jour dans le règlement des loyers et des charges.

Suite à la demande de la DDEA de retirer le permis tacite de Mr Dalot Denis et de Mlle Delon Véronique, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu des intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir ce permis de construire.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire déposé par Mr Bas Frédéric et Conéjéro Sonia dans la zone de Verdayrou-Rességaire.

Après étude des plans le Conseil Municipal émet un avis favorable à condition que la couleur du crépi soit de couleur pierre locale.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle Téjada veut changer l'emplacement des caravanes.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Somson Alain demandant la marche à suivre pour demander un certificat d'urbanisme sur les parcelles section C n° 218,219, 220 et 222 au lieu dit St Martial.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a répondu à ce courrier en indiquant le coût approximatif des travaux (eau, électricité, téléphone et voirie) pour desservir ces parcelles constructibles.

Suite à la demande formulée par Mr Bach Pierre concernant sa parcelle constructible au lieu-dit les Catios.

Le Conseil Municipal décide de se rendre sur place pour étudier la possibilité de voirie pour desservir ce terrain.

La commission voirie décide d'aller visiter le chemin rural de la Serre à Lartigue en limite avec les communes de Cézac et Lascabanes afin de déterminer où passe le vrai chemin.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Brasseur a fait le chemin pour desservir l'ancien moulin à vent.

Actuellement, la Commune n'a plus internet. Problèmes suite à l'installation de la live box.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune au concours des villes et villages fleuris.

Le Conseil Municipal prévoit la plantation des fleurs le 08 mai 2009 après midi.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant le lancement du plan de couverture de la téléphonie mobile sur toute la commune. Cette opération devrait être réalisée d'ici 2011.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du bureau de la Communauté de Communes :

- subvention de 5 000 euros pour la fête de la terre qui se déroulera à Bagat le 23 août 2009
- les impôts augmentent de 1% et la taxe des ordures ménagères baisse. Le nouveau taux est de 11.20%

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Parrent lui indiquant que la gouttière de l'église coule chez lui. Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de faire établir un devis pour l'écoulement des eaux.

Le Conseil Municipal décide le nettoyage de la rivière à compter du 04 mai 2009.

Concernant le problème Boisset, rien n'a été fait à ce jour.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'empierrage du chemin Verdayrou-Rességaire a coûté 5 405.31 TTC. Travaux effectués par l'entreprise Glinel.

Mr le Maire donne lecture du compte de gestion 2008 de la commune et du pallulos. Approuvé à l'unanimité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, le Conseil Municipal, siège et délibère :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire déposée par Mme et Mr Ferdinandus au Camping de St Martial. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la construction d'un balcon côté sud ouest, transformation de la fenêtre en porte fenêtre et réalisation de deux fenêtres supplémentaires.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire demandé par Mr Bas Frédéric et Mme Conéjéro Sonia a été accordé.

Celui de Mme et Mr Puech Eric a été refusé.

Celui de Mr Dalot Denis et Mlle Delon Véronique a été retiré (zone naturelle).

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de SCAES du Lot.

Une étude concernant le Sud du Lot doit être lancé et le Conseil Communautaire devrait voter pour donner son accord.

Suite au contrôle d'assainissement de toutes les habitations de la commune, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des contrôles effectués.

Mr le Maire donne le coût des travaux PVR engagés à ce jour pour la zone de Verdayrou-Rességaire d'un montant de 121 412.40 euros et qu'un état sera envoyé à chaque propriétaire concerné.

Suite à la visite de la DDEA, un état récapitulatif a été fait concernant la voirie communale entretenue par la Communauté de Communes. Il a été rajouté : l'accès à la maison Mr Astoul Julien, maison Ruamps Didier, une partie du chemin rural de Verdayrou et en classement voirie chemin de La Bouyssette, chemin Dussol, la partie goudronnée du chemin rural de Verdayrou-Rességaire, la voie communale à Gardeloux, chemin rural de Lartigue, rallonger la voie communale de la Métaierie Haute et l'accès maison de Mr Macle od.

Suite à la réunion concernant le SPIP-TIG, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité d'avoir du personnel devant effectuer du travail d'intérêt général. Une demande d'agrément doit être faite. Le Conseil Municipal n'est pas contre ce projet d'adhésion.

Suite à la visite de la voirie, le Conseil Municipal décide mettre en suspend les travaux de voiries concernant le chemin en limite des communes de Lascabanes et Cézac. Pour l'aqueduc de St Martial, Mr Montagnac Alain s'engage à le déboucher. Le Conseil Municipal discute sur l'accès aux parcelles de Mr Bach Pierre aux Catios.

Concernant l'écoulement des eaux pluviales, Mr le Maire donne lecture du devis établit par l'entreprise Delmas Jérôme.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer le raccordement à la buse directement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a relancé le Président de la Communauté de Communes pour l'aménagement du village.

Mr le Maire donne lecture du devis établit par l'entreprise Delmas pour la réfection du fossé à Bonarme qui s'élève à 1 540 euros.

Un devis doit être demandé à l'entreprise Glinel.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'école, celle-ci va probablement opté pour l'école numérique.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le programme établi pour la fête de la terre à Bagat en Quercy.

Une subvention a été demandée par la chorale « lous cantaïres ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite. Mr le Maire signale au Conseil Municipal que pour le concours des maisons fleuries, le nom des participants doit être retourné au Conseil Général avant le 15 juin 2009.

Mr le Maire donne lecture du devis effectué par l'entreprise Prévost pour le déblayage des encombrants à Pech Caussen

Celui-ci est non conforme aux travaux à effectuer.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par une entreprise de Toulouse pour connaître les terrains susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques.

Le conseil Municipal consulte deux brochures d'éclairage pour fêtes de fin d'années. A revoir plus tard.

Elections européennes le 07 juin 2009, permanence à tenir de 08 heures à 18 heures.

Les délégués du Syndicat AEP du Quercy Blanc donne le compte rendu de la réunion.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mrs Ruamps Patrick, Dalot Denis et Mme Forestier Marie France, excusés, siège et délibère.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la permis de construire demandé par Mme et Mr Ferdinandus a été refusé.

Celui de Mr Funkiewiez Didier a été accordé.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire déposé par Mme Molinié Régine à Verdayrou.

Après étude des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Un nouveau permis a été déposé par Mme et Mr Puech au lieu-dit le Cruzoul. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable dans la mesure ou les demandeurs respectent ce qui ait mentionné dans la notice explicative.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général passe le mardi 23 juin à 08 heures 30 pour la visite des maisons fleuries.

Une rencontre avec Mr le Président de la Communauté de Communes, le Conseil Général et la DDEA doit avoir lieu le 25 juin vers 14 heures pour projet d'aménagement du village.